



27 novembre 2015

## RIFSEEP : PREAVIS DE GREVE MAINTENU !

La réunion interministérielle du 20 novembre a confirmé la volonté du gouvernement **d'inclure de force tous les corps de la DGAC** (et à terme de la Fonction Publique) dans le RIFSEEP.

Le **SNNA FO a refusé d'accepter la fin de notre système indemnitaire et continue d'exiger l'exclusion des corps techniques.**

Notre système indemnitaire est le résultat **d'avancées sociales** obtenues durant de nombreuses années. Par l'interconnexion de nos primes actuelles, **ce régime lie les corps de la DGAC entre eux et nous garantit un avenir commun.**

**Tout ce travail sera, demain, annihilé par le RIFSEEP !**

L'Administration a clairement joué la montre et suite à la RIM du 20 novembre, la DGAC a révélé la politique arrêtée par le gouvernement.

Voici les propositions annoncées en séance du CT DGAC devant TOUTES les organisations syndicales et confirmées par écrit durant la réunion de conciliation avec le SNNA FO ce jour :

À l'issue de la RIM,

- les représentants du Gouvernement ont acté la possibilité de déroger à l'échéance prévue dans la circulaire d'application du décret RIFSEEP au 31/12/2015 pour prononcer l'exclusion des corps techniques DGAC.
- Ce report doit permettre à la DGAC de conduire avec ses organisations syndicales représentatives la réflexion sur la simplification de ses régimes indemnitaires.
- Les spécificités des corps techniques de la DGAC et de leur régime indemnitaire ont été reconnues. Ces spécificités portent notamment sur le fait que les primes dépendent du niveau de qualification, du lieu d'activité. La possibilité d'adapter le RIFSEEP, au besoin corps par corps, à ces spécificités a été validée, et notamment
  - l'augmentation du nombre de groupes de fonctions prévus pour l'application du RIFSEEP, afin de tenir compte des niveaux des primes actuellement versées ;
  - l'existence de primes spécifiques aux corps techniques de la DGAC, se cumulant au RIFSEEP.

La situation au regard du RIFSEEP des corps techniques DGAC sera réexaminée courant 2016 sur la base de ces travaux.

Cette proposition n'apporte aucune avancée et ne donne aucune garantie mais bien au contraire confirme l'adhésion au RIFSEEP avec tous les « dommages » qui seront ainsi causés à notre système indemnitaire (fin de l'unité de gestion indemnitaire entre corps, fin des équilibres entre métiers...).

**SNNA-FO a donc maintenu son préavis de grève pour les **lundi 30 novembre et mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015.****

